



## INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2017-2020

# Défi des Ports de Pêche

Du 22 au 27 Mai 2017

LESCONIL

**CNPA LESCONIL**

**Grade : 4**

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en **annexe Prescriptions** si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux. Les règlements de classe pour la série « Grand Surprise » avec des exceptions pour être conformes au règlement particulier de l'association Trophée des Marins. En accord avec la Classe « Grand Surprise » : le poids de l'équipage n'est pas pris en compte, le nombre d'équipiers autorisé est de 6 maximums, et 2 spis sont autorisés à bord, Pour les écoles navales, un septième équipier est autorisé. Les bateaux **devront impérativement** disposer du plein de gasoil tout au long du championnat. Le non-respect de cette règle pourra être sanctionné sur instruction du jury. (Entrées et sorties du port, journée aux Glénans)
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil
- 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur les vitres du Club Nautique de Plein Air de Lesconil.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons à proximité du Club Nautique de Plein Air de Lesconil.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

Un briefing aura lieu chaque jour 1h30 avant le premier signal d'avertissement, sous le chapiteau Pavillon France.

Les courses sont prévues selon le programme suivant :



PARTENAIRE  
OFFICIEL

PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

| Jour                       | Programme                     | Heures                     |
|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Lundi 22 Mai 2017          | Confirmation des inscriptions | 9 h à 12h                  |
| Lundi 22 Mai 2017          | Briefing Capitainerie Loctudy | 12h                        |
| Lundi 22 Mai 2017          | Course d'entraînement         | 15h00 Signal Avertissement |
| Mardi 23 Mai 2017          | Courses à suivre              | 13h00 Signal Avertissement |
| Mercredi 24 Mai 2017 Matin | Courses à suivre              | 09h30 Signal Avertissement |
| Mercredi 24 Mai 2017 Soir  | Courses à suivre              | 14h30 Signal Avertissement |
| Jeudi 25 Mai 2017          | Courses à suivre              | 11h00 Signal Avertissement |
| Vendredi 26 Mai 2017 Matin | Courses à suivre              | 09h30 Signal Avertissement |
| Vendredi 26 Mai 2017 Soir  | Courses à suivre              | 14h30 Signal Avertissement |
| Samedi 27 Mai 2017         | Courses à suivre              | 10h00 Signal Avertissement |

- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée ci-dessus.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h00 .

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon Trophée des Marins.

Pour signaler la règle de l'association « Pêcheur à la barre », le drapeau Pavillon France sera envoyé au plus tard avec le signal d'avertissement.

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini sur la carte SHOM 7146.

## 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.  
Définition des parcours :  
Flamme numérique 1 pour les parcours construit.  
Sur tableau à l'arrière du bateau comité numéro du parcours côtier.
- 8.3 **Parcours Côtiers :**  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 8.5 **Pointage officiel à une marque**  
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

## 9. MARQUES

- 9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont :

| Parcours /Dégagement | Départ             | Arrivée          | Changement         |
|----------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| Tétraédrique Jaune   | Tétraédrique Jaune | Sphérique Orange | Cylindrique Orange |

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées dans la carte SHOM 7146.

## 11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 11.3 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine. Lors d'un changement de la marque 1 sur un parcours construit, la bouée 2 n'est pas remouillée. Si un deuxième changement de parcours a lieu à la marque 1, les marques d'origines sont mouillées.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Pour les parcours construits, le temps cible est de 60 minutes.
- 15.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai de 20 minutes pour les parcours construits et 40 minutes pour les parcours côtiers après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est dans le local

officiel Défi Ports de Pêche. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
  - Communication radio
- 16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
  - b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

## 17. CLASSEMENT

- 17.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de 4.
- 17.2 Courses retirées
- Le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand 4 à 12 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

## 18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) est mis en place suivant les modalités suivante. *[DP]*
- Une liste d'émargement avec les membres de l'équipage sera à signer avant chaque départ par un membre de l'équipage en cochant chaque équipier de la journée.
- La liste sera disponible 1h30 minimum avant le premier signal d'avertissement du jour au Club Nautique de Plein Air de Lesconil.
- L'équipage qui n'émargera pas sera pénalisé de 10% des inscrits sur la première course du jour ceci sans instruction, ceci modifie la RCV63.1.
- Un émargement retour sera mis en place jour au Club Nautique de Plein Air de Lesconil.
- La liste sera disponible jusqu'à la clôture du dépôt des réclamations.
- L'équipage qui n'émargera pas au retour sera pénalisé de 10% des inscrits, sur la dernière course du jour ceci sans instruction, ceci modifie la RCV 63.1

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le **72**.

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement. *[DP]*

## 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions définies par l'association Trophée des Marins.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés Stickers Défi Port de Pêche.

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

**26. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**27. PRIX**

Des prix seront distribués.

**28. DECISION DE COURIR**

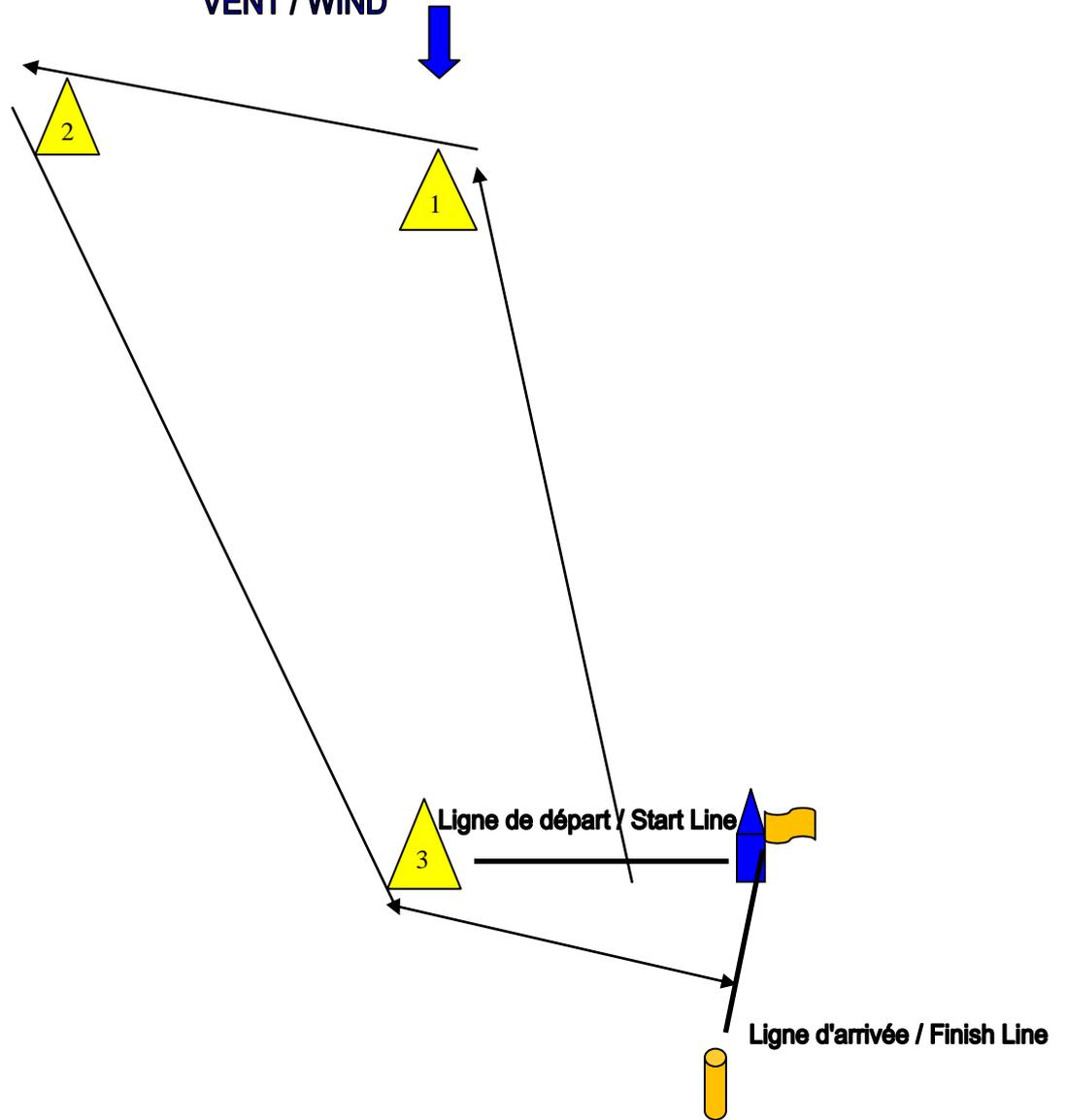
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**ARBITRES DESIGNES**

Président du comité de course : BOURNOT Eric

Président du jury : Cyril JACQ

## ANNEXE PARCOURS

*PARCOURS CONTRUITS : Sans Flamme***Départ -1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 -Arrivée. Toutes les bouées sont à laisser à Bâbord****VENT / WIND**

## ANNEXE PARCOURS

LUNDI 22 MAI – MANCHE D'ENTRAÎNEMENT –  
LOCTUDY/ LESCONIL

Briefing des concurrents : Lundi 22 mai à 12 h à la capitainerie de Loctudy.

Heure du 1er signal d'avertissement : 15 h 00 le Lundi 22 mai

Zone de Départ : Sortie du chenal de Loctudy

Situation du Centre de Course Arrivée : Village du Défi des Port de Pêche à Lesconil

Proclamation des résultats de l'étape : à 19 h sur le port de Lesconil sous Chapiteau Pavillon  
FRANCE

| Date                            |    | Heure | Hauteur | Coeff. |
|---------------------------------|----|-------|---------|--------|
| <a href="#">Lundi 22 Mai</a>    | HM | 02h24 | 4,35m   | 60     |
|                                 | BM | 08h36 | 1,45m   |        |
|                                 | HM | 14h58 | 4,36m   | 67     |
|                                 | BM | 21h06 | 1,41m   |        |
| <a href="#">Mardi 23 Mai</a>    | HM | 03h17 | 4,66m   | 74     |
|                                 | BM | 09h29 | 1,13m   |        |
|                                 | HM | 15h46 | 4,68m   | 81     |
|                                 | BM | 21h55 | 1,07m   |        |
| <a href="#">Mercredi 24 Mai</a> | HM | 04h06 | 4,94m   | 88     |
|                                 | BM | 10h17 | 0,85m   |        |
|                                 | HM | 16h32 | 4,96m   | 93     |
|                                 | BM | 22h43 | 0,77m   |        |
| <a href="#">Jeudi 25 Mai</a>    | HM | 04h54 | 5,16m   | 99     |
|                                 | BM | 11h04 | 0,65m   |        |
|                                 | HM | 17h18 | 5,17m   | 103    |
|                                 | BM | 23h29 | 0,56m   |        |
| <a href="#">Vendredi 26 Mai</a> | HM | 05h41 | 5,27m   | 105    |
|                                 | BM | 11h51 | 0,55m   |        |
|                                 | HM | 18h03 | 5,28m   | 107    |
| <a href="#">Samedi 27 Mai</a>   | BM | 00h17 | 0,47m   |        |
|                                 | HM | 06h29 | 5,26m   | 107    |
|                                 | BM | 12h39 | 0,58m   |        |
|                                 | HM | 18h49 | 5,27m   | 106    |

## PARCOURS COTIERS

**PARCOURS COTIER N° 1** (13 Miles)

Départ dans le Sud-Ouest immédiat du Chenal du Guilvinec Bouée de dégagement éventuelle (voir article 8.3)

Bouée « Spineg » à laisser à bâbord

Tourelle « Ar Guisty » à laisser à bâbord

Bouée « Karek Greiz » à laisser à bâbord (**Porte**)

Bouée « Roc'h Hélou » à laisser à bâbord en la contournant

Bouée « Basse Boulanger » à laisser à bâbord

Bouée « Karek Greiz » à laisser à tribord

Arrivée à environ 0,5 Mille dans le Sud du port de Lesconil

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :

Bouées « Karek Greiz », « Basse Boulanger »

**PARCOURS COTIER N° 2 (22 Miles)**

Départ dans le Sud-Ouest immédiat du Chenal du Guilvinec Bouée de dégagement éventuelle (voir article 8.3)

Bouée « Spineg » à laisser à tribord  
 Bouée « Basse Nevez » à laisser à bâbord  
 Bouée « Cap Caval » à laisser à tribord  
 Tour « Le Menhir » à laisser à tribord  
 Bouée « Basse Gouac'h » à laisser à bâbord en la contournant (**Porte**)  
 Tour « Le Menhir » à laisser à bâbord  
 Bouée « Cap Caval » à laisser à bâbord  
 Bouée « Spineg » à laisser à bâbord (**Porte**)  
 Tourelle « Ar Guisty » à laisser à bâbord  
 Arrivée à environ 0,5 Mille dans le Sud du port de Lesconil  
 Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :  
 Bouées « Basse Gouac'h », « Spineg »

**PARCOURS COTIER N° 3**

Départ à environ 1 Mille dans le Sud du Chenal de Lesconil Bouée de dégagement éventuelle (voir article 8.3)

Bouée « Karek Greiz » à laisser à bâbord  
 Bouée « Rouge de Glénan » à laisser à bâbord en la contournant  
 Bouée « Grand Pourceaux » à laisser à bâbord  
 Bouée « La Voleuse » à laisser à bâbord  
 Bouée « Basse Malvic » à laisser à bâbord  
 Bouée « Rostolou » à laisser à bâbord (**Porte**)  
 Bouée « Rouge de Glénan » à laisser à tribord  
 Bouée « Karek Greiz » à laisser à tribord  
 Arrivée à environ 0,5 Mille dans le Sud du port de Lesconil  
 Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :  
 Bouées « Grand Pourceaux », « La Voleuse », « Basse Malvic », « Rostolou », « Rouge de Glénan ».

**PARCOURS COTIER N° 4**

Départ à environ 1 Mille dans le Sud du Chenal de Lesconil Bouée de dégagement éventuelle (voir article 8.3)

Bouée « Karek Greiz » à laisser à bâbord  
 Bouée « Rouge de Glénan » à laisser à bâbord  
 Bouée « Rostolou » à laisser à tribord  
 Bouée « Basse Malvic » à laisser à tribord  
 Bouée « La Voleuse » à laisser à tribord  
 Bouée « Grand Pourceaux » à laisser à tribord (**Porte**)  
 Bouée « Rouge de Glénan » à laisser à tribord en la contournant  
 Bouée « Karek Greiz » à laisser à tribord  
 Arrivée à environ 0,5 Mille dans le Sud du port de Lesconil  
 Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours :  
 Bouées « Rouge de Glénan », « Basse Malvic », « La Voleuse », « Grand Pourceaux », « Rouge de Glénan ».

**PARCOURS COTIER N° 5 (23 Miles)**

Départ à environ 1 Mille dans le Sud du Chenal de Lesconil Bouée de dégagement éventuelle (voir article 8.3)

Bouée « Karek Greiz » à laisser à bâbord  
 Bouée « Basse du Chenal » à laisser à bâbord  
 Bouée « Bilien » à laisser à tribord  
 Bouée « La Voleuse » à laisser à tribord  
 Bouée « Grand Pourceaux » à laisser à tribord  
 Bouée « Rouge de Glénan » à laisser à tribord (**Porte**)  
 Bouée « Basse Malvic » à laisser à bâbord (**Porte**)  
 Bouée « Karek Greiz » à laisser à tribord  
 Arrivée à environ 0,5 Mille dans le Sud du port de Lesconil

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : Bouées « Bilien », « La Voleuse », « Grand Pourceaux », « Rouge de Glénan », « Basse Malvic ».

#### **PARCOURS COTIER N° 6 (23 Miles)**

Départ à environ 1 Mille dans le Sud du Chenal de Lesconil Bouée de dégagement éventuelle (voir article 8.3)

Bouée « Karek Greiz » à laisser à bâbord

Bouée « Basse Malvic » à laisser à tribord

Bouée « Rouge de Glénan » à laisser à bâbord

Bouée « Grand Pourceaux » à laisser à bâbord

Bouée « La Voleuse » à laisser à bâbord

Bouée « Bilien » à laisser à bâbord

Bouée « Basse du Chenal » à laisser à tribord (**Porte**)

Bouée « Karek Greiz » à laisser à tribord

Arrivée à environ 0,5 Mille dans le Sud du port de Lesconil

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : Bouées « Rouge de Glénan », « Grand Pourceaux », « La Voleuse », « Bilien ».

#### **PARCOURS COTIER N° 7 (15 Miles)**

Départ à environ 1 Mille dans le Sud du Chenal de Lesconil Bouée de dégagement éventuelle (voir article 8.3)

Bouée « Karek Greiz » à laisser à bâbord

Bouée « Rostolou » à laisser à bâbord

Bouée « Basse Malvic » à laisser à tribord

Bouée « La Voleuse » à laisser à tribord en la contournant

Bouée « Grand Pourceaux » à laisser à bâbord

Arrivée à proximité de La Pie

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : Bouées « Malvic », « La Voleuse ».

#### **PARCOURS COTIER N° 8 (19 Miles)**

Départ à environ 1 Mille dans le Sud du Chenal de Lesconil Bouée de dégagement éventuelle (voir article 8.3)

Bouée « Karek Greiz » à laisser à bâbord

Bouée « Rouge de Glénan » à laisser à bâbord en la contournant

Bouée « Roc'h Hélou » à laisser à tribord

Tourelle « Les Poulains » à laisser à tribord

Bouée « Grand Pourceaux » à laisser à bâbord

Arrivée à proximité de La Pie

#### **PARCOURS COTIER N° 9 (12 Miles)**

Départ à proximité de La Pie. Bouée de dégagement éventuelle (voir article 8.3)

Bouée « Rouge de Glénan » à laisser à tribord

Tourelle « Men Dehou » à laisser à bâbord

Bouée « Roc'h Hélou » à laisser à tribord

Bouée « Karek Greiz » à laisser tribord

Arrivée à environ 0,5 Mille dans le Sud du port de Lesconil

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : Tourelle « Men Dehou » .

**PARCOURS COTIER N° 10 (14 Miles)**

Départ à proximité de La Pie. Bouée de dégagement éventuelle  
(voir article 8.3)

Tourelle « Rochers Leuriou » à bâbord

Bouée « La Voleuse » à laisser à bâbord

Tourelle « Men Dehou » à laisser à tribord

Bouée « Rostolou » à laisser à tribord

Bouée « Karek Greiz » à laisser à tribord

Arrivée à environ 0,5 Mille dans le Sud du port de Lesconil

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : Bouées « Rostolou ».

**PARCOURS COTIER N° 11 (15 Miles)**

Départ à proximité de La Pie. Bouée de dégagement éventuelle  
(voir article 8.3)

Bouée « Rouge de Glénan » à laisser à tribord

Tourelle « Les Poulains » à laisser à tribord

Bouée « La Voleuse » à laisser à bâbord

Bouée « Basse Malvic » à laisser à bâbord

Bouée « Rostolou » à laisser à tribord

Bouée « Karek Greiz » à laisser à tribord

Arrivée à environ 0,5 Mille dans le Sud du port de Lesconil

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : Bouées « Rostolou ».

**PARCOURS COTIER N° 12 (18 Miles)**

Départ à environ 1 Mille dans le Sud du Chenal de Lesconil Bouée de dégagement éventuelle  
(voir article 8.3)

Bouée « Karek Greiz » à laisser à bâbord

Bouée « Rostolou » à laisser à tribord

Tourelle « Ar Guisty » à laisser à tribord

Bouée « Spineg » à laisser à tribord

Bouée « Basse Nevez » à laisser à bâbord

Bouée « Cap Caval » à laisser à tribord en contournant

Bouée « Basse Nevez » à laisser à bâbord

Arrivée dans le Sud-Ouest immédiat du Chenal du Guilvinec

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : Bouée « Basse Nevez »

**PARCOURS COTIER N° 13 (11 Miles)**

Départ à environ 1 Mille dans le Sud du Chenal de Lesconil Bouée de dégagement éventuelle  
(voir article 8.3)

Bouée « Karek Greiz » à laisser à tribord

Bouée « Spineg » à laisser à tribord

Bouée « Basse Nevez » à laisser à bâbord

Bouée « Cap Caval » à laisser à tribord en contournant

Bouée « Basse Nevez » à laisser à bâbord

Arrivée dans le Sud-Ouest immédiat du Chenal du Guilvinec

Marques où pourra être effectué un pointage officiel, réduit ou modifié le parcours : Bouée « Basse Nevez »

## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques indiquées dans les parcours ci-dessus.